

## **CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS GENERALES DE CO-ORGANISATION du 24ème Festival MELI-MELO (du 6 au 16 février 2024) et mise à disposition de personnel**

Entre :

### **LA VILLE DE CANEJAN**

N° Siret : 213 300 908 000 18

N° Licence entrepreneur de spectacles : 1-LR-20-002192 et 3-LR-20-002194

Adresse : Centre Simone Signoret – Allée de Poggio Mirteto – 33610 CANEJAN

Téléphone : 05.56.89.38.93 – Mail : signoret@canejan.fr

Représentée par Monsieur Bernard Garrigou agissant en qualité de Mairie de Canéjan

**Appelée, L'Organisateur**

Et :

### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

N° Siret : 243 301 264 00038

Site Montesquieu - 1 Allée Jean Rostand - 33651 Martillac Cedex

Téléphone : 05.57.96 01.26 – Fax : 05.57.96.01.29

Représenté par Monsieur Bernard Fath agissant en qualité de Président

**Appelé, L'Organisateur délégué**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Les conditions générales ci-après définies ont pour objet de préciser les modalités pratiques et financières de mise en œuvre du 24ème festival de marionnettes Méli-Mélo qui aura lieu du 6 au 16 février 2024 sur les villes de Canéjan, Cestas, Saint-Jean-D'Ilac, Martignas-sur-Jalle, Pessac et la communauté de communes de Montesquieu.

### **ARTICLE 1. PRINCIPE DE LA CO-ORGANISATION**

Les dépenses artistiques (cachet, droits d'auteurs, hébergement, repas, transport) ayant trait aux spectacles suivants accueillis sur la Communauté de Communes de Montesquieu :

- « Kiboko ? » du Friiix club présenté dans 3 Multi-accueil le lundi 5 février, mardi 6 février et mercredi 7 février 2024 à 10h (lieux à confirmer)
- « Mes nouvelles chaussures » compagnie L'Home Dibuxat présenté sur la commune de Beautiran le mercredi 7 février 2024 pour une représentation Alsh à 14h30
- « Mes nouvelles chaussures » compagnie L'Home Dibuxat présenté sur la commune de Saucats le jeudi 8 février 2024 pour une représentation scolaire à 14h30
- « Terre » compagnie Les Lubies présenté sur la commune de Cabanac-et-Villagrains le vendredi 9 février 2024 pour deux représentations scolaires à 10h30 et 14h30
- « Notre Afrique du Sud/Our South Africa » compagnie Carole, Oliver & Cies présenté sur la commune de Saint-Médard-d'Eyrans le mercredi 14 février 2024 pour une représentation Alsh à 14h30
- « Le roi des nuages » compagnie La Poupée qui Brûle présenté sur la commune de Léognan le jeudi 15 février 2024 pour une représentation scolaire à 10h
- « Chemin des métaphores » compagnie Singe Diesel présenté sur la commune de Saint-Selve le jeudi 15 février 2024 pour une représentation scolaire à 14h30

seront réglées par la Commune de Canéjan directement aux compagnies. La commune de Canéjan facturera les dépenses pré-citées à la Communauté de Communes de Montesquieu

Le montant des dépenses est estimé à :

\* « **Kiboko** » jauge spectacle 60 personnes  
compagnie non assujettie à la TVA

- 3 représentations x 3 crèches	=	1 950,00 €
- Transport	=	59,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	351,00 €
- Pas Hébergement		
- Défraiement repas 1 personne les 5, 6 et 7/02/2024 midi (3 repas) (défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)	=	58,20 €

**TOTAL « Kiboko » = 2 418,20 €**

\* « **Mes nouvelles chaussures** » Compagnie L'Home Dibuxat - jauge 75 enfants + accompagnateurs pour les représentations scolaires et 100 personnes pour les représentations familiales – (dès 3 ans)

version autonome - compagnie non assujettie à la TVA

- 1 représentation à Beautiran	=	1 020,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	185,00 €
- 1 représentation à Saucats	=	1 020,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	185,00 €
- Transports	=	474,00 €
- Défraiement repas x 2 personnes	=	155,20 €
7/02/2024 midi et soir et 8/02/2024 midi et soir soit 8 repas x 19,40 € (défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)		
- Hébergement 2 personnes x 2 nuits	=	278,00 €

**TOTAL « Mes nouvelles chaussures » = 3 317,20 €**

\* « **Terre** » Compagnie Les Lubies - jauge spectacle 60 personnes – (de 2 à 6 ans)  
compagnie non assujettie à la TVA

- 2 représentations à Cabanac-et-Villagrains	=	1 190,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	215,00 €
- Transports	=	30,00 €
- Défraiement repas x 2 personnes	=	77,60 €
9/02/2024 midi et soir soit 14 repas x 19,40 € (défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)		
- Pas d'hébergement		

**TOTAL « Terre » = 1 512,60 €**

\* « **Notre Afrique du Sud/Our South Africa** » Compagnie Carole, Oliver & Cies - jauge spectacle 60 personnes - (dès 7 ans)

compagnie non assujettie à la TVA

- 1 représentation à St-Médard-d'Eyrans	=	700,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	126,00 €
- Transport	=	30,00 €
- Défraiement repas x 2 personnes le 14/02/2024 soit 2 repas x 19,40 € (défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)	=	38,80 €
- Pas d'hébergement		

**TOTAL « Notre Afrique du Sud » = 894,80 €**

\* « **Le roi des nuages** » Compagnie La Poupée qui brûle - jauge spectacle

personnes en tout public (dès 8 ans)

compagnie non assujettie à la TVA

- 1 représentation à Léognan	=	2 000,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	360,00 €
- Transports	=	1 050,00 €
- Défraiement repas x 4 personnes	=	349,20 €

6 repas route le 13/02/2024,

8 repas le 14/02/2024 midi et soir

4 repas le 15/02/2024 midi

soit 18 repas x 19,40 €

(défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)

- Hébergement 3 personnes du 13 au 14/02/2024

et 4 personnes du 14 au 15/02/2024 = 486,50 €

**TOTAL « Le roi des nuages » = 4 245,70 €**

\* « **Chemin des métaphores** » Compagnie Singe Diesel - jauge spectacle 70/80 personnes – (dès 5 ans)

compagnie non assujettie à la TVA

- 1 représentations à Saint-Selve	=	1 000,00 €
- Droits d'auteurs (environ 18% du cachet)	=	180,00 €
- Transports	=	405,00 €
- Défraiement repas x 2 personnes	=	155,20 €

quote part repas route

2 repas le 14/02/2024 soir

4 repas le 15/02/2024 midi et soir

soit 8 repas x 19,40 €

(défraiement repas à 19,40€ au 01/06/2022)

- Hébergement 2 personnes x 2 nuits = 278,00 €

**TOTAL « Chemin des métaphores » = 2 018,20 €**

**TOTAL général de l'ensemble des représentations = 14 406.70 €**

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à prendre en charge un éventuel dépassement sur présentation de justificatifs.

## **ARTICLE 2. PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

### **L'ORGANISATEUR :**

- Signature des contrats des spectacles
- Déclaration et règlement SACEM/SACD et autres droits le cas échéant.
- Rédaction d'un bilan qualitatif synthétique de l'opération
- Refacturation à l'organisateur délégué de la part lui incombant.

### **L'ORGANISATEUR DELEGUE :**

- Accueil des spectacles pré-cités
- Envoi des états détaillés des fréquentations qui serviront pour les déclarations des droits d'auteurs
- Rédaction d'un bilan qualitatif des spectacles
- Paiement des sommes dues à l'organisateur

## **ARTICLE 3. REPARTITION DES COUTS ET DES RECETTES**

### **3-1 COUTS**

Les frais de communication sont pris en charge par l'organisateur, soit :

- Création plaquette
- Impression affiches et achat d'espace d'affichage
- Encarts presse

## La Communauté de communes de Montesquieu prendra en charge les frais de communication supplémentaires (impression affiches aribus, programmes fes

Coût technique : à la charge de l'organisateur délégué

Assurances : à la charge de l'organisateur délégué

Achats de spectacles, frais annexes et droits d'auteur : à la charge de l'organisateur délégué

### **3-2 RECETTES**

Les spectacles accueillis par la Communauté de Communes ne généreront pas de recettes.

. Autres recettes (le cas échéant : repas, cafétéria, buvette ...) restent intégralement acquises aux lieux d'accueil

### **ARTICLE 4. TECHNIQUE**

- L'organisateur délégué veillera au respect des démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un ERP (établissement recevant du public)
- Assurera la mise en œuvre de la fiche technique des spectacles, sous sa responsabilité et à ses frais si nécessaire (locations de matériel et frais de personnel technique)

### **ARTICLE 5. ACCUEIL DU PUBLIC**

L'organisateur délégué s'engage à respecter la jauge (se rapprocher des différentes salles lieux d'accueil) et l'âge conseillé par les compagnies.

**Accueil du public et des artistes** : à la charge de l'organisateur délégué

### **ARTICLE 6 : AGENTS MIS A DISPOSITION**

David Iacono, intermittent du spectacle est mis à disposition de la Communauté de Communes de Montesquieu pour assurer la régie générale des spectacles pré-cités à l'article 1.

### **ARTICLE 7 : SITUATION DE L'INTERMITTENT EXERÇANT SES FONCTIONS DANS LES SERVICES MIS À DISPOSITION**

L'intermittent effectue son service, pour le compte de la Communauté de Communes de Montesquieu bénéficiaire de la mise à disposition, selon les besoins pour une bonne organisation des spectacles précités dans l'article 1.

### **ARTICLE 8 : MODALITES FINANCIERES DE LA MISE A DISPOSITION**

David Iacono est embauché par la ville de Canéjan par le biais d'un contrat GUSO. Son salaire net pour le festival 2024 sera de **495,94 €** pour 35 heures de travail, soit un budget global comprenant les charges sociales de **801,82 €** (Charges salariales et patronales comprises à la date du 13/06/2023)

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à rembourser à la commune de Canéjan les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition, à son profit, du régisseur visé à l'article 6 de la présente convention.

**Fait à Canéjan le 13 juin 2023**

**Pour la ville de Canéjan**

**M. Le Maire\***  
**Bernard GARRIGOU**

**Pour La Communauté de Communes de Montesquieu**

**M. Le Président**  
**Bernard FATH**

***Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »***

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230921-2023\_142-DE



**BUDGET DU FESTIVAL MELI MELO 2024 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU – 13/06/2023**

FESTIVAL DE MARIONNETTES MELI MELO CC Montesquieu	Cession	Transport	Repas	Hébergement	Frais techniques	Droits d'auteur	Total
Friiix Club « Kiboko » x 3 RPE	1 950,00 €	59,00 €	58,20 €	- €	- €	351,00 €	2 418,20 €
La Poupée qui brûle « Le roi des nuages » x 1 – Léognan	2 000,00 €	1 050,00 €	349,20 €	486,50 €	- €	360,00 €	4 245,70 €
Singe Diesel « Chemin des métaphores » x 1 – Saint Selve	1 000,00 €	405,00 €	155,20 €	278,00 €	- €	180,00 €	2 018,20 €
Carole, Oliver & Cies « Notre Afrique du Sud » x 1 - St Médard d'Eyrans	700,00 €	30,00 €	38,80 €	- €	- €	126,00 €	894,80 €
Compagnie Les Lubies « Terre » x 2 – Cabanac et Villagrains	1 190,00 €	30,00 €	77,60 €	- €	- €	215,00 €	1 512,60 €
Compagnie L'Home Dibuiat « Mes nouvelles chaussures » x 1 – Saucats	1 020,00 €	237,00 €	77,60 €	139,00 €	- €	185,00 €	1 658,60 €
Compagnie L'Home Dibuiat « Mes nouvelles chaussures » x 1 – Beautiran	1 020,00 €	237,00 €	77,60 €	139,00 €	- €	185,00 €	1 658,60 €
David Iacono 35 heures régisseur lumière	- €	- €	- €	- €	801,82 €	- €	801,82 €
<b>SOUS TOTAL MELI MELO CC MONTESQUIEU</b>	<b>8 880,00 €</b>	<b>2 048,00 €</b>	<b>834,20 €</b>	<b>1 042,50 €</b>	<b>801,82 €</b>	<b>1 602,00 €</b>	<b>15 208,52 €</b>